

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2978

30 octobre 2015

### SOMMAIRE

Artstop S.A., SPF .....	142914	Excelsia 9 Lux S.à r.l. ....	142939
Axis Capital Pharma Investment Sàrl .....	142919	Finaries .....	142939
Bastow Charleton S.à r.l. ....	142919	Fonds Direkt Sicav .....	142915
BF Holding S.à r.l. ....	142919	Garage Thommes Mersch Sàrl .....	142940
Bikexperience a.s.b.l. ....	142916	Minimax Data International Holding S.A.-SPF .....	142944
Blue One S.à r.l. ....	142923	Prologis UK CCCXVII S.à r.l. ....	142898
Burgarello Invest Group S.à r.l. ....	142906	Rod 2 SA .....	142903
Campo Development S.à r.l. ....	142934	Rod 3 SA .....	142904
Capital4IP .....	142934	Running Holding S.A. ....	142905
Colarg Partners S.à r.l. ....	142935	Ruppert Masutt S.à r.l. ....	142912
Col REO Victoria B S.à r.l. ....	142934	Salon Julie By Amelsa S.à r.l. ....	142913
Copernic Invest S.A. SPF .....	142919	ScienceImmo S.A. ....	142912
CR - Cie S.à r.l. ....	142935	Second Ave (Lux) S.A. ....	142913
Delphi International Holdings S.à r.l. ....	142935	Serralegre LTD .....	142913
Eisbach S.A., SPF .....	142940	Shatam S.A. ....	142912
ELS S.à r.l. ....	142940	Sif S.A. ....	142913
Embafin S.A. ....	142916	Skandy Corp S.A. ....	142914
Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l. ....	142935	Skandy Corp S.A. ....	142914
Eqos Energie Holding S.à r.l. ....	142941	Soboss S.A. ....	142914
E.S.T.I.M. S.à r.l. ....	142934	SOCIETE HANDAROS Spf S.A. ....	142914
Euro Immobilteco Invest S.A. ....	142940	Solidum Asset Management, spf .....	142915
Euro Immobilteco Invest S.A. ....	142944	SOP I SICAV .....	142915
Euro Immobilteco Invest S.A. ....	142938	Sorti S.A. ....	142915
Euro Immobilteco Invest S.A. ....	142944	Spirilux S.à r.l. ....	142915
Euro Secure .....	142938	Springbok Luxco Limited .....	142913
Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l. ....	142939	Square Meter S.A. ....	142916

**Prologis UK CCCXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.926.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the twentieth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis UK Holdings S.A., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 65769,

duly represented by Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the nineteenth day of August 2015

which proxy signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office**

**Art. 1.** There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The Company will assume the name of "Prologis UK CCCXVII S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 4.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

**Art. 8.** Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-proprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee(s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

**Art. 12.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seize assets or documents of the Company.

### **Title III. - Administration**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

**Art. 15.** Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 19.** The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV. - Winding-up, Liquidation**

**Art. 22.** At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

**Art. 23.** The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

##### *Transitory disposition*

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2016.

##### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis UK Holdings S.A., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty (750) shares.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

##### *Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

##### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille quinze, le vingt août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

##### **A COMPARU:**

ProLogis UK Holdings S.A., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65.769,

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du dix-neuf août 2015,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCCXVII S.à r.l."

**Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou

indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations

relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

#### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Souscription*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis UK Holdings S.A., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (2.000.- EUR).

#### *Résolutions de l'Associée Unique*

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.



2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26943. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153671/277.

(150168467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**Rod 2 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.748.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour de juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Rod 2 SA

établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857, p. 41.096 du 2 avril 2012,

et dont les statuts ont été modifiés Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2521, p. 120.971 du 10 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LESBACHES, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, demeurant à Eischen,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Alexandra PERL, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour*

1. Approbation de la gestion du liquidateur et approbation du rapport du commissaire à la liquidation et décharge
2. Décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de leur mandat.
3. Clôture des opérations de liquidation et dissolution définitive de la société.
4. Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur et approuve le rapport du commissaire à la liquidation et leur en donne décharge pure et simple.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société anonyme Rod 2 SA a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses résultant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signés: A. LESBACHES, G. THIBO, A. PERL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17487. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153706/64.

(150168428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**Rod 3 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.733.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'an deux mil quinze, le vingt-septième jour de juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Rod 3 SA

établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 22 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 857, p. 41.096 du 2 avril 2012,

et dont les statuts ont été modifiés Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 18 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2521, p. 120.971 du 10 octobre 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain LESBACHES, demeurant à Bertrange.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert THIBO, demeurant à Eischen,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Alexandra PERL, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée générale, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été



signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du Jour*

1. Approbation de la gestion du liquidateur et approbation du rapport du commissaire à la liquidation et décharge
2. Décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, au liquidateur et au commissaire à la liquidation de leur mandat.
3. Clôture des opérations de liquidation et dissolution définitive de la société.
4. Divers

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve à l'unanimité des voix la gestion du liquidateur et approuve le rapport du commissaire à la liquidation et leur en donne décharge pure et simple.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, aux commissaires aux comptes, aux liquidateurs et au commissaire à la liquidation de leur mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate qu'en conséquence de ce vote, la liquidation est close, que la société anonyme Rod 3 SA a cessé d'exister, même pour les besoins de sa liquidation, et se trouve dès à présent définitivement liquidée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix, que les archives et documents de la société resteront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses résultant des présentes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LESBACHES, G. THIBO, A. PERL, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/17490. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153707/64.

(150168463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**Running Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 71.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153714/9.

(150168517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**B.I.G. S.à r.l., Burgarello Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 199.953.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée de droit belge dénommée "GRENADIER SPORTS CLUB", avec siège social à B-6041 Charleroi (Gosselies), Route Nationale, 5 n°171, dont le capital social s'élève actuellement à soixante-quatorze mille trois cent soixante huit euros et six centimes (EUR 74.368,06), représenté par trois mille (3.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas de Caritat, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'associé dûment représenté à la présente assemblée et le nombre de parts sociales possédées par lui ont été portées sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté après avoir été signées ne varientur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

Par une résolution valablement adoptée par l'associé, respectivement gérant de la Société en Belgique suite à une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 6 juillet 2015, déposée au Greffe du Tribunal le 12 août 2015, publiée au Moniteur Belge en date du 21 août 2015, conformément aux dispositions des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social, son administration centrale et son siège de direction effective de B-6041 Charleroi (Gosselies), Route Nationale, 5 n°171, à L-1930 Luxembourg, 68, Avenue de la Liberté, (ci-après le Luxembourg) avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit belge afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la société de de B-6041 Charleroi (Gosselies), Route Nationale, 5 n°171, vers le Grand-Duché de Luxembourg, L-1930 Luxembourg, 68, Avenue de la Liberté, avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique.

2.- Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale "BURGARELLO INVEST GROUP S.à r.l.", en abrégé "B.I.G. S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société à Luxembourg;

3.- Constatation et approbation par l'associé respectivement gérant de la société du bilan d'ouverture de la Société en date du 03 septembre 2015.

4.- Modification de l'objet social de la société

5.- Constat de la valeur du capital social.

6.- Refonte globale et mise en conformité des statuts aux résolutions précédentes et adaptation à la législation luxembourgeoise.

7.- Confirmation du maintien de la nomination pour une durée indéterminée au sein de la société de Monsieur Valério BURGARELLO, en tant que gérant unique.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objet portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société de B-6041 Charleroi (Gosselies), Route Nationale, 5 n°171, à L-1930 Luxembourg, 68, Avenue de la Liberté, (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. L'assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois et règlements applicables en Belgique afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité sous le nom "BURGARELLO INVEST GROUP S.à r.l.", en abrégé "B.I.G. S.à r.l.", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois et règlements applicables au Luxembourg.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale constate et approuve le bilan d'ouverture de la Société daté du 03 septembre 2015, date à partir de laquelle toutes les opérations sont effectuées pour le compte de la société "BURGARELLO INVEST GROUP S.à r.l." régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société, de sorte que l'objet social aura la teneur suivante:

«La Société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre ou de tiers ou en participation avec ceux-ci:

L'exploitation de terrains de squash, salles de gymnastique et pôles de sport, ainsi que toutes activités de loisir généralement quelconques, sans limitation aucune;

Le commerce de matériel informatique généralement quelconque; le commerce, l'exploitation et la création de programmes et logiciels informatiques;

La société a également pour objet, pour compte propre, au Luxembourg ou à l'étranger:

L'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la réparation, le lotissement, la négociation, la location, la construction, la transformation, la décoration, l'aménagement, le parachèvement et l'entretien de tous biens immeubles et patrimoines immobiliers;

La conception de tous projets de construction d'immeubles à usage d'habitation ou commercial, l'établissement de tous plans d'exécution ou devis se rapportant à ces projets, la conclusion de tous marchés de travaux et le contrôle de leur exécution et généralement, toutes opérations et tâches incombant au bureau d'étude et au maître d'oeuvre du bâtiment, y compris toutes formalités de demande d'autorisation de construire.

La gestion pour compte propre d'un patrimoine de valeurs immobilières et mobilières, incluant notamment mais non exclusivement des actions et des parts luxembourgeoises ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent; des obligations, bons de caisses, warrants, options et titres analogues, des métaux précieux, des oeuvres d'art, tableaux, meubles et bibelots; des terrains et constructions; en général toutes valeurs mobilières ou immobilières.

La société peut également acquérir des droits démembrés dans un immeuble et mettre toute ou partie d'immeuble à la disposition des membres de son personnel et/ou des dirigeants de la société.

La société pourra s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, voire pourra s'occuper de la gestion et/ou exercer la fonction d'administrateur dans d'autres personnes morales dotées d'un objet similaire.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'autorisation d'établissement, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions Elle pourra, en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières de nature à contribuer directement ou indirectement au développement de son objet social.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social de la société est de SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT EUROS ET SIX CENTIMES (EUR 74.368,06), représenté par TROIS MILLE (3.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Ce capital est représenté par les actifs et les passifs appartenant à la société et qui ont fait l'objet d'une déclaration d'approbation par l'associé et gérant unique datée du 03 septembre 2015.

Cette déclaration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, et décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### **“Chapitre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "BURGARELLO INVEST GROUP S.à r.l." en abrégé “B.I.G. S.à r.l.” (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet, au Luxembourg ou à l'étranger, pour compte propre ou de tiers ou en participation avec ceux-ci:

L'exploitation de terrains de squash, salles de gymnastique et pôles de sport, ainsi que toutes activités de loisir généralement quelconques, sans limitation aucune;

Le commerce de matériel informatique généralement quelconque; le commerce, l'exploitation et la création de programmes et logiciels informatiques;

La société a également pour objet, pour compte propre, au Luxembourg ou à l'étranger:

L'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la réparation, le lotissement, la négociation, la location, la construction, la transformation, la décoration, l'aménagement, le parachèvement et l'entretien de tous biens immeubles et patrimoines immobiliers;

La conception de tous projets de construction d'immeubles à usage d'habitation ou commercial, l'établissement de tous plans d'exécution ou devis se rapportant à ces projets, la conclusion de tous marchés de travaux et le contrôle de leur exécution et généralement, toutes opérations et tâches incombant au bureau d'étude et au maître d'oeuvre du bâtiment, y compris toutes formalités de demande d'autorisation de construire.

La gestion pour compte propre d'un patrimoine de valeurs immobilières et mobilières, incluant notamment mais non exclusivement des actions et des parts luxembourgeoises ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent; des obligations, bons de caisses, warrants, options et titres analogues, des métaux précieux, des oeuvres d'art, tableaux, meubles et bibelots; des terrains et constructions; en général toutes valeurs mobilières ou immobilières.

La société peut également acquérir des droits démembrés dans un immeuble et mettre toute ou partie d'immeuble à la disposition des membres de son personnel et/ou des dirigeants de la société.

La société pourra s'intéresser par voie d'apports, de souscription, de fusion, voire pourra s'occuper de la gestion et/ou exercer la fonction d'administrateur dans d'autres personnes morales dotées d'un objet similaire.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'autorisation d'établissement, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions Elle pourra, en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, civiles ou financières de nature à contribuer directement ou indirectement au développement de son objet social.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

Avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à SOIXANTE-QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT EUROS ET SIX CENTIMES (EUR 74.368,06), représenté par TROIS MILLE (3.000) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé ou, selon le cas, pas une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi"), acquérir ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

## Chapitre III. - Gérance - Réunion du conseil de gérance - Représentation - signataires autorisés

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) et remplacer le(s) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

**Art. 9. Réunion du Conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. L'(es)associé(s) peut(vent) élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérant(s)-délégué(s) qui aura(ont) le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'il (s) agisse(nt) dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat et toute autre condition essentielle de son/leur mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 12. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le "Secrétaire").

Le Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 13. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 14. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés possédant plus de la moitié du capital social.



Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit. Les résolutions signées sur une ou plusieurs copies séparées produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### **Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 17. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Tout remboursement de primes d'émission au(x) associé(s) de la Société devra respecter les conditions applicables à une réduction du capital social par remboursement au(x) associé(s).

#### **Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Chapitre VIII. - Vérification des comptes**

**Art. 21. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

#### **Chapitre IX. - Loi applicable**

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi."

##### *Disposition transitoire*

Suite au transfert du siège de la société de Belgique vers le Luxembourg: le premier exercice débute à la date de ce jour, date à laquelle les opérations sont considérées avoir été effectuées pour le compte de la société "BURGARELLO INVEST GROUP S.à r.l.", et se termine le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigés par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide que suite au transfert de siège social de Belgique vers le Luxembourg, le gérant unique de la société continuera ses fonctions pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Valério BURGARELLO, né le 21 mai 1983 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 68, Avenue de la Liberté.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale constate que l'associé unique de la société est Monsieur Fabio BURGARELLO, né le 10 février 1971 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-1470 Genappe, 48b, Rue de Bruxelles, détenant 3.000 parts sociales de la société.

Le notaire instrumentant a rendu attentif l'assemblée au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celle-ci.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à EUR 1.400,-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DE CARITAT, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15/09/2015. Relation: EAC/2015/21096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153903/342.

(150169329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Ruppert Masutt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5435 Oberdonven, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 112.190.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153715/9.

(150168423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**ScienceImmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 130.714.

Hiermit wird angezeigt, daß in Anwendung des Artikels 42 und dies gemäß Artikel 11 bis § 1er, 3),d) des modifizierten Gesetzes von 10. August 1915 für Handelsgesellschaften, die Inhaberaktien sowie das Aktienregister der SCIENCEIMMO S.A. mit Sitz in 62, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg (eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés, unter der Nr. B130714) bei dem Verwahrer KOHL & PARTNER S.A. Experts Comptables, mit Sitz in 6-8, op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher (eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés, unter der Nr. B63640) deponiert sind und verwahrt werden.

Grevenmacher, den 15.09.2015.

Référence de publication: 2015153717/14.

(150168817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Shatam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153719/9.

(150168437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 118.323.

Les statuts coordonnés au 07/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/09/2015.

Me Cosita Delvaux

*Notaire*

Référence de publication: 2015153720/12.

(150168693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Second Ave (Lux) S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 125.599.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société SECOND AVE (LUX) S.A. n° RCS Luxembourg B 125.599, en date du 16 novembre 2007 a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153730/10.

(150168622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Salon Julie By Amelsa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3461 Dudelange, 5, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 199.733.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 septembre 2015*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société "SALON JULIE BY AMELSA SARL", tenue au siège de la société en date du 8 septembre 2015:

*Résolution unique*

Les associés révoquent l'actuel gérant technique, Monsieur Maxime FRANCESCANGELI, né à Thionville (F) le 14 avril 1983, demeurant à F-57100 Thionville, 137, route de Guentrange, et nomment en ses lieu et place Madame Virginie Annick Géraldine GROSSE, coiffeuse, née le 5 avril 1967 à Metz, demeurant à 185, rue de Marly, 57950 Montigny-lès-Metz.

Pour extrait conforme

Fait à Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153728/17.

(150169054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Serralegre LTD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.673.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153731/9.

(150168593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Sif S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153737/9.

(150168850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Artstop S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 155.974.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenu à la date du 15/09/2015 à 08 heures*

Prononciation de la clôture de la liquidation de la société anonyme «ARTSTOP S.A., SPF». (B 155974) ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, constituée suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt, en date du 30/09/2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2479 du 16/11/2010.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt en date du 13/03/2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1192 du 07/05/2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la clôture de la liquidation auprès de la société à responsabilité limitée UNCOS (B141298), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15/09/2015.

Référence de publication: 2015153877/19.

(150169387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Skandy Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.557.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153741/9.

(150169008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Skandy Corp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.557.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153742/9.

(150169059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Soboss S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.299.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153743/9.

(150168592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**SOCIETE HANDAROS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.379.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153744/9.

(150168591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Herr Claude Kremer hat zum 9. April 2015 sein Mandat als Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates der Fonds Direkt Sicav niedergelegt.

Per 30. Juni 2015 wurde Herr Thorsten Dreilich als Vorsitzender des Verwaltungsrates ernannt.

Zusammensetzung des Verwaltungsrates per 9. April 2015:

Herr Thorsten Dreilich, Vorsitzender

Herr Detlev Born, stellv. Vorsitzender

Herr Ralf Hammerl, Mitglied

Alle Personen mit Geschäftsadresse in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für Fonds Direkt Sicav*

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2015153986/18.

(150169315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Solidum Asset Management, spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.962.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153745/9.

(150168589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**SOP I SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.325.

Der Jahresabschluss vom 30. April 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153746/9.

(150169108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**Sorti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2015153747/10.

(150168582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**Spirilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4798 Linger, 123, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 151.242.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1119 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153748/9.

(150168804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

**Embafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 46.238.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'Administration de la Société prises date du 17 février 2015 que la société CAPITA FIDUCIARY S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 939, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée, avec effet au 17 février 2015, en tant qu'Agent Dépositaire de la Société, en respect de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification 1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et 2) de la loi modifiée du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153970/17.

(150169411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Square Meter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 142.182.

—  
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2015153749/10.

(150168618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

---

**Bikexperience a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8361 Goetzingen, 4, rue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg F 10.517.

—  
STATUTEN

- Herr Kirsch Joe, Beamter, geboren am 05.01.1975 in Esch/Alzette, wohnhaft 4, rue du Bois L-8361 Goetzingen - Nationalität: Luxemburgisch
  - Frau Scharffenorth Muriel, Beamter, geboren am 15.09.1980 in Luxemburg, wohnhaft 4, rue du Bois L-8361 - Nationalität: Deutsch
  - Herr Kirsch Lou, Rentner, geboren am 09.03.1950 in Luxemburg, wohnhaft 38, rue des 3 Cantons L-8350 Garnich - Nationalität: Luxemburgisch
- Gründung einer Vereinigung ohne Gewinnzweck, die dem Gesetz vom 21. April 1928 sowie den gegenwärtigen Statuten unterliegen.

**1. Name, Sitz und Dauer der Vereinigung**

**Art. 1.1.** Die Vereinigung führt den Namen: Bikexperience a.s.b.l.

**Art. 2.1.** Sitz der Vereinigung: 4, rue du Bois L-8361 Goetzingen

**Art. 3.1.** Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

**2. Ziel und Zweck der Vereinigung**

**Art. 1.2.** Die Förderung der Sicherheit aller Zweiradfahrer (Motorrad-, Rad-, und Pedelec-fahrer) durch organisierte Lehrgänge und geführte Touren im In- und Ausland.

**Art. 2.2.** Die Tourismusförderung im Inland durch geführte Touren mit zweirädrigen Fahrzeugen jeglicher Art (Motorrad, Ebike, S-Pedelec, Pedelec, Mountainbike)

**Art. 3.2.** Die Teilnahme, Förderung, Organisation und Durchführung jeglicher Veranstaltungen sportlicher, touristischer und kultureller Natur im Zusammenhang mit allen möglichen Zweiräder (Motorrad, E bike, Pedelec, Mountainbike), oder solange sie dem Vereinsinteresse dienen.

**Art. 4.2.** Die Teilnahme an Touren, Lehrgängen, Rennen, und/oder Meisterschaften im In- und Ausland.



**Art. 5.2.** Die Förderung aller Sportarten im Zusammenhang mit Zweirädern (Motorrad, Fahrrad, Ebike, Pedelecs, S-Pedelecs)

**Art. 6.2.** Die Förderung und Unterstützung von Vereinsmitgliedern auf materieller, finanzieller und/oder logistischer Basis zur Teilnahme an nationalen und internationalen Trainingsläufen, Lehrgängen, Rennen und/oder Meisterschaften.

**Art. 7.2.** Die Transporte jeglicher Personen, Fahrzeugen, Motorräder, Fahrräder und anderen materiellen Güter die den Vereinsinteressen dienen.

### **3. Immobilien, mobile Gegenstände, Aufträge, Erstellungen**

**Art. 1.3.** Zur Wahrnehmung der Vereinsinteressen kann der Verein im Rahmen der Statuten alle notwendigen Immobilien, Fahrzeuge, Fahrräder, materiellen Güter und Zubehör kaufen, verkaufen, leihen und verleihen.

**Art. 2.3.** Ferner kann er natürliche und/oder juristischen Personen entgeltliche und/oder unentgeltliche Aufträge erteilen und erziehen.

**Art. 3.3.** Beschlüsse dieser Art werden durch den Vorstand gefasst. In allen Fällen ist eine einfache Mehrheit ausreichend.

### **4. Die Mitglieder**

**Art. 1.4.** Der Verein besteht aus minimum 3 aktiven Mitgliedern.

**Art. 2.4.** Jedes Mitglied muss einen Jahresbetrag leisten. Dieser Betrag wird in der Generalversammlung festgesetzt.

**Art. 3.4.** Jedes Mitglied ist verpflichtet zum Wohle der Vereinigung beizutragen.

**Art. 4.4.** Um in der Vereinigung aufgenommen zu werden, muss man einen schriftlichen Antrag beim Vorstand stellen. Der Antrag kann durch eine einfache Mehrheit angenommen werden. Im Falle einer negativen Entscheidung ist der Vorstand nicht gezwungen hierfür einen Grund bekannt zu geben.

**Art. 5.4.** Aus der Vereinigung ausgewiesen werden kann ein Mitglied nur, unter triftigem Grund und mit Einverständnis der einfachen Mehrheit aller Mitglieder des Vorstandes.

### **5. Der Vorstand**

**Art. 1.5.** Die Leitung der Vereinigung geschieht durch den Vorstand.

**Art. 2.5.** Der Vorstand kann aus maximal 3 Mitgliedern bestehen. Die Vorstandsmitglieder sind folgende Personen:

- Herr Kirsch Joe
- Frau Scharffenorth Muriel
- Herr Kirsch Lou

**Art. 3.5.** Ein neues Mitglied kann nur in den Vorstand aufgenommen werden, wenn ein anderes Mitglied zurücktritt oder aus dem Vorstand ausgewiesen wird (Art. 23).

Das neue Mitglied wird von der Generalversammlung gewählt.

**Art. 4.5.** Die Aufgaben des Vorstandes sind:

- die Geschäftsführung der Vereinigung
- die Aufnahme resp. der Ausschluss von Mitgliedern
- die Vorbereitung und die Einberufung der Generalversammlung sowie die Festlegung der Tagesordnung.

**Art. 5.5.** Im Vorstand sind folgende Ämter zu besetzen: Präsident, Sekretär und Kassierer.

**Art. 6.5.** Der Präsident führt die Versammlungen und wacht über die Vollziehung der Statuten.

**Art. 7.5.** In Abwesenheit des Präsidenten vertritt ihn sein Sekretär.

**Art. 8.5.** Der Sekretär führt Protokoll über die Verhandlungen des Vereins und des Vorstandes. Er schreibt sämtliche Sitzungsberichte und bewahrt sie auf.

**Art. 9.5.** Der Kassierer verwaltet die Kasse, führt Buch über das Vereinsvermögen und ist dem Vorstand sowie dem Verein für die gute Verwaltung persönlich verantwortlich.

**Art. 10.5.** Der ganze Vorstand kann nicht verantwortlich gemacht werden für das Handeln eines einzigen Vorstandsmitgliedes. Jedes Vorstandsmitglied haftet voll und ganz für den ihm anvertrauten Posten.

**Art. 11.5.** Jedes Mitglied des Vorstandes, egal welches Amt es ausführt hat das gleiche Stimmrecht. Bei einer Abstimmung entscheidet immer die Mehrheit.

Stimmgleichheit bedeutet Ablehnung.

**Art. 12.5.** Aus dem Vorstand ausgewiesen werden kann ein Mitglied nur unter triftigem Grund und mit Einverständnis aller Mitglieder des Vorstandes.

**Art. 13.5.** Der Vorstand besteht aus:

Präsident, Sekretärin, und Kassierer welche ab dem Datum der Vereinsgründung auf unbestimmte Zeit in ihren Ämtern bleiben.

**Art. 14.5.** Wird ein Vorstandsmitglied aus dem Vorstand ausgeschlossen, zieht sich eines der Vorstandsmitglieder von seinem Amt zurück oder kann ein Vorstandsmitglied aus gesundheitlichen oder Todesgründen sein Amt nicht mehr ausfüllen, so wird sein Mandat durch ein anderes, durch den restlichen Vorstand mehrheitlich zu designierendes Vorstandsmitglied ersetzt. Hierzu kann jedes Vereinsmitglied seine Kandidatur stellen.

## 6. Kassenwesen und Geschäftsjahr

**Art. 1.6.** Der Kassierer ist verantwortlich für die Finanzen. Er führt ordnungsgemäß Buch über Einnahmen und Ausgaben und hat dem Vorstand regelmäßig über die Finanzen zu berichten.

**Art. 2.6.** Alle Vorstandsmitglieder sind gleichzeitig Kassenrevisoren. Sie müssen den Jahresbericht des Kassierers in einer Vorstandsversammlung überprüfen und bestätigen.

**Art. 3.6.** In der obligatorischen Generalversammlung muss der Kassierer den Mitgliedern den Bericht des vergangenen Jahres präsentieren. Der Kassierer erhält Entlastung durch die Generalversammlung.

**Art. 4.6.** Das Geschäftsjahr geht vom 1. Januar bis zum 31. Dezember.

## 7. Versammlungen

**Art. 1.7.** Der Vorstand tritt periodisch den Bedürfnissen entsprechend zusammen.

**Art. 2.7.** Eine obligatorische Generalversammlung muss zum Jahresanfang stattfinden.

**Art. 3.7.** Falls notwendig kann der Vorstand jederzeit eine Generalversammlung einberufen.

**Art. 4.7.** Generalversammlungen müssen mindestens 5 Tage im Voraus mit Bekanntgabe der Tagesordnung einberufen werden.

**Art. 5.7.** Die Generalversammlung wird vom Präsidenten oder im Verhinderungsfall von dessen Stellvertreter geführt.

**Art. 6.7.** Die Generalversammlung ist nicht öffentlich.

**Art. 7.7.** Die Generalversammlung ist beschlussfähig wenn mindestens die Hälfte der Mitglieder anwesend ist. Außergewöhnliche Generalversammlungen sind in jedem Fall beschlussfähig.

**Art. 8.7.** Jedes Mitglied verfügt über nur eine Stimme. Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit erfasst. Stimmengleichheit bedeutet Annahme.

**Art. 9.7.** Die Generalversammlung hat folgende Aufgaben:

- die Genehmigung des Tätigkeits- und des Kassenberichts.
- die Entlastung des Kassierers
- die Änderung der Statuten
- die Auflösung der Vereinigung

**Art. 10.7.** Zur Umänderung der Statuten ist eine 2/3 Stimmenmehrheit erforderlich.

## 8. Auflösung der Vereinigung

**Art. 1.8.** Solange sich 2 Mitglieder der Vereinigung gegen eine Auflösung aussprechen, kann diese nicht erfolgen.

**Art. 2.8.** Bei Auflösung des Vereins ist zu berücksichtigen, dass die von den einzelnen Personen eingebrachten Vermögensgegenstände oder Betriebskapital in Abzug gebracht werden.

Sinn und Zweck dieser Bestimmung ist es allen Beteiligten bei Auflösung des Vereines ihr eingebrachtes Eigentum sei es materieller oder finanzieller Natur zurückzuerstatten.

## 9. Verschiedenes

**Art. 1.9.** Für alle in den gegenwärtigen Statuten nicht ausdrücklich vorgesehenen Fälle gelten die allgemeinen Bestimmungen des Gesetzes vom 21. April 1928 über die Vereinigungen ohne Gewinnzwecke.

Référence de publication: 2015153843/119.

(150169094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Axis Capital Pharma Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.357.

—  
EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse pour le gérant suivant:

- Monsieur Jan ROTTIERS, ayant désormais pour adresse le 16, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153863/12.

(150169319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Bastow Charleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 167.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2015153884/10.

(150169138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Copernic Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 37.454.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 18 février 2015*

1. STRATEGO TRUST S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg est nommée dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015153933/11.

(150169615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**BF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 113.088.

—  
In the year two thousand and fifteen,  
on the first day of the month of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

Mr Berno FONZANDER, director, born in Ystad (Sweden), on 25 February 1940, residing at Rua Latino Coelho n°37, 8200-150 Albufeira (Portugal),

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, by virtue of a proxy given to her under private seal in Albufeira (Portugal), on 13 August 2015.

Said proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing person is the sole shareholder (the “Shareholder”) of the company “BF HOLDING S.à r.l.” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its current registered office at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 21 December 2005, which deed has been published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), on 29 March 2006, under number 643 and page 30832,

the Articles of Incorporation of which have never been amended since,

the Company is entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 113 088.

II.- The appearing person, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. - To approve the interim balance sheet and other financial accounts of the Company as of 24 August 2015;
  2. - To change the nationality of the Company, to register the Company as being continued in Malta in terms of the Continuation of Companies Regulations 2002 and to transfer the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta, such decision to be taken by unanimous vote, in conformity with article 67-1 (1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. To adopt the nationality of Malta by the Company and to register the Company as being continued in Malta and to acknowledge that such change of nationality and transfer of the registered office will not result in the dissolution neither in the foundation of a new legal entity, which are subject to the condition subsequent of the Company's registration with the Registrar of Companies in Malta;
  3. - To fix the address of the new registered office of the Company at Level 4, Suite 8A, Rosa Marina Bldg., 216, Marina Seafront, Pieta', Malta;
  4. - To change the Company's corporate name from "BF HOLDING S.à r.l." to "DSBF HOLDING MALTA Ltd" once the Company has been transferred to and registered as continued in Malta;
  5. - To resolve to grant Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional address at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, or any other employee of the company "INTERCONSULT S.A.", with registered office at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, with the widest and all necessary powers to proceed to the radiation of the Company in the Luxembourg Trade and Company Registrar on basis of an Inscription Certificate (Registration Certificate) delivered by the Company Registrar at Malta;
  6. - To accept the resignation of Mr Berno FONZANDER, prenamed, in his capacity as sole manager of the Company, with effect from the date when the Company is registered as being continued in Malta in terms of the Continuation of Companies Regulations 2002;
  7. - To grant full discharge to the same manager for the accomplishment of his duties with effect to the day of radiation of the Company in the Luxembourg Company and Trade Register;
  8. - To appoint Mr Berno FONZANDER, director, born in Ystad (Sweden), on 25 February 1940, residing at Rua Latino Coelho n°37, 8200150 Albufeira (Portugal), as sole new Director of the Company, with effect from the date when the Company is transferred and registered as continued in Malta under the laws of Malta;
  9. - To authorise the director of the Company or any other person appointed by him, in his capacity as special proxyholder, to effect all necessary actions and to execute and deliver any and all necessary documents to the Registrar of Companies in Malta, or to the Company Registrar in Luxembourg, in order to effect the continuation of the Company as a registered company under the laws of Malta and the discontinuance of the Company as a company under the laws of Luxembourg;
- has then requested the undersigned notary to record the following resolutions for and on behalf of the Shareholder:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVES to approve the interim balance sheet and other financial accounts of the Company as of 24 August 2015.

A copy of such interim balance sheet and other financial accounts, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

*Second resolution*

The Shareholder RESOLVES, in accordance with article 67-1 (1) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to change the nationality of the Company, to register the Company as being continued in Malta in accordance with the provisions of the Continuation of Companies Regulations 2002 and to transfer its registered office, without winding up the Company, from the Grand Duchy of Luxembourg to Malta, to adopt the nationality of Malta by the Company and to acknowledge that such change of nationality, the registration of the Company as having been continued in Malta in terms of the Continuation of Companies Regulations 2002 and the transfer of the registered office to Malta will not result in the dissolution neither in the foundation of a new legal entity, which are subject to the condition subsequent of the Company's registration with the Registrar of Companies in Malta.

*Third resolution*

The Shareholder RESOLVES to change the address of the registered office of the Company and to adopt a new registered office of the Company once continued as registered in Malta to be situated at:

Level 4, Suite 8A, Rosa Marina Bldg., 216, Marina Seafront, Pieta', Malta

*Fourth resolution*

The Shareholder RESOLVES to change the Company's corporate name from "BF HOLDING S.a r.l." to "DSBF HOLDING MALTA Ltd" with effect from the date of registration of the Company as having been continued in Malta in terms of the Continuation of Companies Regulations 2002 and the transfer of the Company's registered office to Malta.

*Fifth resolution*

The Shareholder RESOLVES to grant Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional address at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, or any other employee of the company "INTERCONSULT S.A.", with registered office at 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, with the widest and all necessary powers to proceed to the radiation of the Company in the Luxembourg Trade and Company Registrar on basis of an Inscription Certificate (Registration Certificate) delivered by the Company Registrar at Malta.

*Sixth resolution*

The Shareholder RESOLVES to accept the resignation of Mr Berno FONZANDER, prenamed, in his capacity as sole manager of the Company, with effect from the date when the Company is registered as being continued in Malta in terms of the Continuation of Companies Regulations 2002 and to grant full discharge to the same manager for the accomplishment of his duties, with effect from the day when the Company is registered as being continued in Malta in terms of the Continuation of Companies Regulations 2002.

*Seventh resolution*

The Shareholder RESOLVES to appoint:

Mr Berno FONZANDER, director, born in Ystad (Sweden), on 25 February 1940, residing at Rua Latino Coelho n°37, 8200-150 Albufeira (Portugal),

as sole new Director of the Company, with effect from the date of registration of the Company as being continued in Malta and its transfer, under the laws of Malta.

*Eighth resolution*

The Shareholder RESOLVES to authorise and to appoint the director of the Company or any other person appointed by him, in his capacity as special proxyholder, to effect all necessary actions and to execute and deliver any and all necessary documents to the Registrar of Companies in Malta, or to the Company Registrar in Luxembourg, in order to effect the continuation of the Company as a registered company under the laws of Malta and the discontinuance of the Company as a company under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze,

le premier septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

a comparu:

Monsieur Berno FONZANDER, directeur, né à Ystad (Suède), le 25 février 1940, demeurant à Rua Latino Coelho n° 37, 8200-150 Albufeira (Portugal),

ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé lui donnée à Albufeira (Portugal), le 13 août 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La personne comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La personne comparante est le seul et unique associé (l'«Associé») de la société «BF HOLDING S.à r.l.» (la «Société»), une société responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 29 mars 2006, sous le numéro 643, page 30832,

les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis,

la Société est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 113 088.

II. - La personne comparante, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. - Approbation du bilan intérimaire et tous autres documents comptables de la Société arrêtés au 24 août 2015;

2. - Changement de la nationalité de la Société, immatriculation de la Société en continuation à Malte suivant les termes de la Continuation des Companies Régulations 2002, et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, décision à prendre à l'unanimité conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite. Adoption par la Société de la nationalité de Malte, et immatriculation de la Société en continuation à Malte, et prendre acte que ce changement de nationalité et le transfert du siège ne donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Malte;

3. - Fixation du nouveau siège de la Société au Level 4, Suite 8A, Rosa Marina Bldg., 216, Marina Seafront, Pieta', Malte;

4. - Décision de changer la dénomination sociale de la Société de «BF HOLDING S.à r.l.» en celle de «DSBF HOLDING MALTA Ltd», une fois transférée et immatriculée comme Société en continuation à Malte;

5. - Décision de conférer à Madame Alessia ARCARI, employée, avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, ou à toute autre personne employée de la société «INTERCONSULT S.A.», avec siège social au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, tous les pouvoirs nécessaires et étendus pour faire opérer la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Malte;

6. - Acceptation de la démission de Monsieur Berno FONZANDER, prénommé, en sa qualité de seul gérant de la Société, avec effet au jour de l'immatriculation de la Société en continuation à Malte dans les termes de la «Continuation des Companies Régulations 2002»;

7. - Décharge accordée au même gérant pour l'exercice de ses fonctions jusqu'au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

8. - Nomination de Monsieur Berno FONZANDER, directeur, né à Ystad (Suède), le 25 février 1940, demeurant à Rua Latino Coelho n°37, 8200-150 Albufeira (Portugal), aux fonctions de seul nouveau «Director» de la Société, avec effet au jour du transfert et de l'immatriculation de la Société en continuation à Malte selon le droit de Malte;

9.- Décision d'autoriser le Director ou toute autre personne à désigner par lui, en tant que mandataire spécial, d'entreprendre toute procédure nécessaire, d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Malte, afin d'assurer la bonne continuation de la Société en tant que société enregistrée sous le droit de Malte et la cession de la Société en tant que sociétés de droit luxembourgeois;

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé DECIDE d'approuver, sans restriction, ni réserve le bilan intérimaire de la Société et tous autres documents comptables de la Société arrêtés au 24 août 2015.

Un copie de ce bilan intérimaire et documents comptables, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistré avec lui.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé DECIDE, en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de transférer, sans dissoudre la Société et enregistrer la Société en continuation à Malte en accord avec le siège social administratif et le siège de direction effective de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Malte, et de faire adopter par la Société la nationalité de Malte, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle entité juridique, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés à Malte.

#### *Troisième résolution*

L'Associé DECIDE de changer l'adresse et que le nouveau siège social de la société à Malte sera fixé à l'adresse suivante:  
Level 4, Suite 8A, Rosa Marina Bldg., 216, Marina Seafront, Pieta', Malte.



*Quatrième résolution*

L'Associé DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de «BF HOLDING S.à r.l.» en celle de «DSBF HOLDING MALTA Ltd», une fois que le transfert du siège social vers Malte et l'immatriculation de la Société en continuation est devenu effectif.

*Cinquième résolution*

L'Associé DECIDE de conférer tous pouvoirs nécessaires et étendus à Madame Alessia ARCARI, employée, avec adresse professionnelle au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, ou à toute autre personne employée de la société «INTERCONSULT S.A.», avec siège social au 11, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, pour faire opérer la radiation de la Société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Malte et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

*Sixième résolution*

L'Associé DECIDE d'accepter la démission de Monsieur Berno FONZANDER, prénommé, en sa qualité de seul gérant de la Société, et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat de seul gérant et ceci seulement avec effet au jour de l'immatriculation de la Société en continuation à Malte dans les termes de la «Continuation des Companies Regulations 2002».

*Septième résolution*

L'Associé DECIDE de nommer aux fonctions d'unique «Director» de la Société:

Monsieur Berno FONZANDER, directeur, né à Ystad (Suède), le 25 février 1940, demeurant à Rua Latino Coelho n° 37, 8200-150 Albufeira (Portugal),

avec effet de la date de l'immatriculation de la Société en continuation à Malte dans les termes de la «Continuation des Companies Régulations 2002».

*Huitième résolution*

L'Associé DECIDE d'autoriser le Director ou toute autre personne à désigner par lui, en tant que mandataire spécial, d'entreprendre toute procédure nécessaire, d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Malte, afin d'assurer la bonne continuation de la Société en tant que société enregistrée sous le droit de Malte et la cession de la Société en tant que sociétés de droit luxembourgeois.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20772. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015153896/224.

(150169258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Blue One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 199.946.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of August.

Before Maître Jacques Kessler, notary established in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

Fast Race S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, with a share capital of EUR 30,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 198.889, in its capacity as general partner of Fast Race SCSp, a special limited partnership ("société en commandite spéciale"), incorporated under the laws of the Grand

Duchy Luxembourg, with its registered office is at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg),

(the "Subscriber"),

here duly represented by Maître Torsten Schmitt, lawyer, with professional address at 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

#### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "BLUE ONE S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third parties lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro, represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s).

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or jointly by one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or jointly by one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### **Financial year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

### **Supervision of the company**

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

### **Dividend - Reserves**

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 23.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 24.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 25.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

#### *Subscription - Payment*

The Subscriber here represented as mentioned above, subscribes to all of the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand four hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1) Is appointed as single manager of the Company:

Fast Race S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, with a share capital of EUR 30,000, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) under number B 198.889, in its capacity as general partner of Fast Race SCSp, a special limited partnership ("société en commandite spéciale"), incorporated under the laws of the Grand Duchy Luxembourg, with its registered office is at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg)

The manager shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at 11-13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed was signed in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fast Race S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec un capital social de 30,000 EUR, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.889, en sa qualité d'associé gérant commandité de Fast Race SCSp, une société en commandite spéciale régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant



son siège social sis au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

(le "Souscripteur"),

ici dûment représentée par Maître Torsten Schmitt, avocat, avec adresse professionnelle à 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

**Art. 2.** La dénomination de la société est «BLUE ONE S.à r.l.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré au sein de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant de la même catégorie pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes participant à cette réunion de communiquer simultanément, étant entendu que la majorité des gérants ne participera jamais à la réunion en étant localisés dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, en date du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

**Art. 24.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

### *Souscription - Paiement*

Le souscripteur, ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé comme unique gérant de la société:

- Fast Race S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec un capital social de 30,000 EUR, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.889, en sa qualité d'associé gérant commandité de Fast Race SCSp, une société en commandite spéciale régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire du comparant, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmitt, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPÉDITION CONFORME

Référence de publication: 2015153901/545.

(150169236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Campo Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 175.483.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social à Luxembourg, le 28 août 2015 à 10.30 heures*

Le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire dans le registre des associés de la société Campo Development SARL, avec effet au 2 octobre 2013, le transfert de 100.000 parts sociales de Madame Corinne Schuler-Voith en faveur de la société Sand Cloud Holding S.à r.l. inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 180712, selon acte de constitution de la société Sand Cloud Holding S.à r.l. du 2 octobre 2013 par devant Maître Joseph Elvinger.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2015.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2015153911/19.

(150169156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Col REO Victoria B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.281.

*Rectificatif du 04/09/2015 L150163657*

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1071 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153919/10.

(150169346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**E.S.T.I.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 117.928.

A dater de ce jour, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

ESTIM SARL - RCSL n°B117928

Avant son siège social au 283, route d'Arlon à L-8011 STRASSEN

Strassen, le 15 septembre 2015.

Ariane VANSIMPSEN

*Administrateur-délégué / Expert-comptable OEC*

Référence de publication: 2015153954/12.

(150169430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Capital4IP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.372.

EXTRAIT

En date du 19 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Le renouvellement du mandat de l'administrateur unique de la Société, Monsieur Marc Molitor, et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019:

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société, Gefco Consulting S.à r.l. et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153925/15.

(150169300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.



**Colarg Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.799.

*Extrait des résolutions des associés adoptées en date du 30 juillet 2015*

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel AARON de son mandat de gérant, les associés de la Société ont nommé Monsieur Eric GRABLI, demeurant 18, rue du Magistrat, B-1000 Bruxelles, pour une durée indéterminée avec effet au 30 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015153931/15.

(150169171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**CR - Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.  
R.C.S. Luxembourg B 163.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 09 septembre 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015153934/11.

(150169396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.369.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2015153942/13.

(150169725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

**Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.339.922.866,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 182.794.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of September.

Before us, Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, having a share capital of USD 123,695,800 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 182.645, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, having a share capital of USD 48,922,866 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 182.794 (the "Company"), incorporated by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg on 6 December 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 357 of 7

February 2014. The articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended several times and for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 7 November 2014, published in the Mémorial number 256 of 31 January 2015,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, pursuant to a proxy given under private seal, which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two billion two hundred ninety-one million US dollars (USD 2,291,000,000) so as to bring it from its current amount of forty-eight million nine hundred twenty-two thousand eight hundred and sixty-six US dollars (USD 48,922,866) to an amount of two billion three hundred thirty-nine million nine hundred twenty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 2,339,922,866) by the issue of two billion two hundred ninety-one million (2,291,000,000) new shares of a par value of one US dollar (USD 1) each (the “New Shares”) for a total subscription price of two billion two hundred ninety-one million US dollars (USD 2,291,000,000); Subscription to the New Shares by the Sole Shareholder and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting in the entire share capital of Paladin Labs Canadian Holding, Inc. (“PLH”), a corporation governed by the laws of Canada with registered office at 100 Alexis-Nihon Boulevard, Suite 600, Montréal, Québec, Canada H4M (the “Contribution in Kind”) having a total value of two billion two hundred ninety-one million US dollars (USD 2,291,000,000); approval of the valuation of the Contribution in Kind, allocation of an amount of two billion two hundred ninety-one million US dollars (USD 2,291,000,000) to the share capital account of the Company;

2. Consequential amendment of the first sentence of Article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

“The issued share capital of the Company is set at two billion three hundred thirty-nine million nine hundred twenty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 2,339,922,866) divided into two billion three hundred thirty-nine million nine hundred twenty-two thousand eight hundred sixty-six (2,339,922,866) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.”

After consideration of the above the Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of forty-eight million nine hundred twenty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 48,922,866) to two billion three hundred thirty-nine million nine hundred twenty-two thousand eight hundred sixty-six US dollars (USD 2,339,922,866) by the issue of a total of two billion two hundred ninety-one million (2,291,000,000) New Shares of a par value of one US dollar (USD 1) each for an aggregate subscription price of two billion two hundred ninety-one million US dollars (USD 2,291,000,000) subscribed and paid by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind of the entire share capital of PLH having a total value of two billion two hundred ninety-one million US dollars (USD 2,291,000,000).

The above Contribution in Kind has been further described and valued by the board of managers of the Company pursuant to a valuation report dated 1 September 2015, the conclusion of which is as follows:

“On the basis of the aforementioned, the board of managers considers that the documentation and assurance received provide adequate substantiation as to the existence and extent of the Contribution in Kind.

The board of managers is of the opinion that the Contribution in Kind as described above, as offered by the Sole Shareholder in consideration for the issue of 2,291,000,000 shares in the Company with a nominal value of USD 1.- each, is equal to an aggregate total amount of USD 2,291,000,000 which corresponds at least to the nominal value of the Shares to be issued by the Company, and that, accordingly, the Company may issue 2,291,000,000 shares, and allocate an amount of USD 2,291,000,000 to the share capital of the Company.

Therefore the board of managers proposes to the Sole Shareholder to value the Contribution in Kind at USD 2,291,000,000.”

The Sole Shareholder approved the above valuation of the Contribution in Kind at an aggregate amount of two billion two hundred ninety-one million US dollar (USD 2,291,000,000).

Proof of the transfer of the Contribution in Kind described above was given to the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate an amount of two billion two hundred ninety-one million US dollar (USD 2,291,000,000) to the share capital equal to the nominal value of the New Shares so issued.

*Second resolution*

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend and restate the first sentence of Article 5 of the articles of incorporation of the Company, as set forth in item 2 of the agenda.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Pétange on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de septembre

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Endo Luxembourg Finance Company I S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, ayant un capital social de USD 123.695.800 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 182.645, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Endo Luxembourg Finance Company II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, ayant un capital social de USD 48.922.866 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 182.794 (la «Société»), constituée par acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 357 du 7 février 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et ce pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 7 novembre 2014, publié au Mémorial numéro 256 du 31 janvier 2015,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui devra rester annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné.

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des décisions doivent être prises sont les suivants:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions dollars américains (USD 2.291.000.000) pour le porter de son montant actuel de quarante-huit millions neuf cent vingt-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 48.922.866) à un montant de deux milliards trois cent trente-neuf millions neuf cent vingt-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 2.339.922.866) par l'émission de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions (2.291.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions dollars américains (USD 2.291.000.000); Souscription à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique et paiement du prix de souscription par voie d'apport en nature de l'intégralité du capital social émis de la société Paladin Labs Canadian Holding, Inc. («PLH»), une société constituée en vertu des lois de Canada, ayant son siège social à 100 Alexis-Nihon Boulevard, Suite 600, Montréal, Québec, Canada H4M (l'«Apport en Nature») d'un montant total de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions dollars américains (USD 2.291.000.000); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature, allocation d'un montant de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions dollars américains (USD 2.291.000.000) au capital social de la Société;

2. En conséquence de ce qui précède, modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'elle se lise comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à deux milliards trois cent trente-neuf millions neuf cent vingt-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 2.339.922.866) divisé en deux milliards trois cent trente-neuf millions neuf cent vingt-deux mille huit cent soixante-six (2.339.922.866) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1). »

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de quarante-huit millions neuf cent vingt-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 48.922.866) à un montant de deux milliards trois cent trente-neuf millions neuf cent vingt-deux mille huit cent soixante-six dollars américains (USD 2.339.922.866) par l'émission de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions (2.291.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune pour un prix total de souscription de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions dollars américains (USD 2.291.000.000) (le «Prix de Souscription»). Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par l'Associé Unique et le Prix de Souscription a été payé par l'Associé Unique par l'Apport en Nature.

L'Apport en Nature ci-dessus a été plus amplement décrit et évalué par le conseil de gérance de la Société suivant un rapport d'évaluation daté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la conclusion duquel est telle que traduite en français se lit comme suit:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la documentation et les explications reçues procurent une justification suffisante de l'existence et de l'étendue de l'Apport en Nature.

Le conseil de gérance estime que l'Apport en Nature décrit tel que ci-dessus, et tel qu'offert par l'Actionnaire Unique en contrepartie de l'émission de 2.291.000.000 parts sociales dans la Société ayant une valeur nominale d'1,- USD chacune, est égal à un montant total de 2.291.000.000 USD, qui correspond au moins à la valeur nominale des Parts Sociales à émettre par la Société, et que, en conséquence, la Société peut émettre 2.291.000.000 parts sociales, et allouer un montant de 2.291.000.000 USD au capital social de la Société».

L'Associé Unique a approuvé l'évaluation de l'Apport en Nature ci-dessus d'un montant de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions de dollars américains (USD 2.291.000.000).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature décrit ci-dessus a été donnée à la Société.

L'Associé Unique a décidé d'allouer un montant de deux milliards deux cent quatre-vingt-onze millions de dollars américains (USD 2.291.000.000) égal à la valeur des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, afin qu'elle ait la teneur telle que prévue dans le point 2 de l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétane, date telle qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015153959/159.

(150169288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

#### **Euro Secure, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 168.067.

#### *Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 septembre 2015*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Julien Granger, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015153963/13.

(150169358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

#### **Euro Immobilteco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.033.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

HAMERVATE LIMITED

GORDALE MARKETING LIMITED

Signatures

Référence de publication: 2015153979/13.

(150169149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.012.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 123.655.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 juillet 2015*

1. M. Yaser Abduljalil Ali ALSHARIFI a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 28 avril 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
4. Le nombre de gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015153965/19.

(150169086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 89.913.950,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 123.654.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 22 juillet 2015*

1. M. Yaser Abduljalil Ali ALSHARIFI a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
3. Mme Séverine BARROIS, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 28 avril 1977, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
4. Le nombre de gérants a été diminué de cinq (5) à quatre (4).

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Excelsia 9 Lux S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015153966/19.

(150169250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Finaries, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 39.202.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

—  
*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 24 août 2015*

La liquidation de la société FINARIES, en liquidation volontaire décidée par acte du notaire Maître Blanche Moutrier en date du 13 avril 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 24 août 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social du liquidateur, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gestor Société Fiduciaire

Référence de publication: 2015153994/16.

(150169189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Eisbach S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 154.410.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenu à la date du 15/09/2015 à 08 heures*

Prononciation de la clôture de la liquidation de la société anonyme «EISBACH S.A., SPF», (B 154410) ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, constituée suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt, en date du 16/07/2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1778 du 31/08/2010.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt en date du 26/06/2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2240 du 25/08/2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la clôture de la liquidation auprès de la société à responsabilité limitée UNCOS (B141298), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15/09/2015.

Référence de publication: 2015153968/19.

(150169383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**ELS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3569 Dudelange, 36, rue Tattenberg.

R.C.S. Luxembourg B 192.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

*Notaire*

Référence de publication: 2015153969/12.

(150169221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Euro Immobilteco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.033.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Henri FELICETTI.

Référence de publication: 2015153976/10.

(150169149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Garage Thommes Mersch Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 13, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 133.249.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Heffingen le 16.09.2015 à 10.00 heures*

L'assemblée demande de rayer Monsieur Karier Michel décédé en date du 16.05.2014, comme gérant-administratif

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Ehlinge/Mess, le 16.09.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Référence de publication: 2015154006/13.

(150169399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.



**Eqos Energie Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,04.**

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 181.614.

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Anton MidCo S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 179358.

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Petange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing person, aforementioned, is currently the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of EQOS Energy Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue des Artisans, L-3895 Foetz, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 181614, incorporated by a deed enacted by Maître Marc Loesch, notary public residing in Mondorf-les-Bains in the Grand Duchy of Luxembourg, on 8 November 2013, and that was published on the 24 December 2013 in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 3282, page 157524 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Marc Loesch on 17 December 2014 and published on 26 February 2015 in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 542, page 25975.

II. That the share capital of the Company currently amounts to Euro twelve thousand five hundred and three Eurocents (EUR 12,500.03) represented by one million two hundred fifty thousand and three (1,250,003) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01), so as to raise it from its current amount of Euro twelve thousand five hundred and three Eurocents (EUR 12,500.03) to Euro twelve thousand five hundred and four Eurocents (EUR 12,500.04) by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01), subject to the payment of a share premium attached to the share amounting to Euro eighty one million ninety four thousand twenty five and eighty Eurocents (EUR 81,094,025.80);

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new share of the Company by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder noted that all the documentation produced to this meeting was put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document. Therefore the Sole Shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. As a result, the Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one Eurocent (EUR 0.01), so as to raise it from its current amount of Euro twelve thousand five hundred and three Eurocents (EUR 12,500.03) to Euro twelve thousand five hundred and four Eurocents (EUR 12,500.04) by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) (the “New Share”), subject to the payment of a share premium attached to the New Share

amounting to Euro eighty one million ninety four thousand twenty five and eighty Eurocents (EUR 81,094,025.80) to be allocated to the share premium account (the “Share Premium”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind (the “Contribution”) consisting of:

- a claim held by the Sole Shareholder against EQOS Energie Beteiligungs GmbH in an aggregate amount of Euro sixty six million eight hundred ninety one thousand seven hundred forty seven and fifteen Eurocents (EUR 66,891,747.15); and
- a claim held by the Sole Shareholder against EQOS Energie Deutschland GmbH in an aggregate amount of Euro fourteen million two hundred two thousand two hundred seventy eight and sixty six Eurocents (EUR 14,202,278.66).

#### *Third resolution*

##### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by its proxyholder, declares to subscribe to and entirely pay-up the New Share and the Share Premium, having an aggregate value of Euro eighty one million ninety four thousand twenty five and eighty Eurocents (EUR 81,094,025.80), through the Contribution.

#### *Valuation*

The net value of the Contribution, which is declared to be Euro eighty one million ninety four thousand twenty five and eighty one Eurocent (EUR 81,094,025.81), has been approved by the board of managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value dated 30 August 2015, whereby the board of managers of the Company acknowledged having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution.

#### *Evidence of the Contribution's existence*

Proof of the Contribution has been given to the Company.

#### *Fourth resolution*

Pursuant to the above increase of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros and four Eurocent (EUR 12,500.04) divided into one million two hundred fifty thousand four (1,250,004) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le trente-et-unième jour d’août,

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Anton MidCo S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179358.

Ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration accordée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée.

Lequel comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d’acter comme suit:

I. Que le comparant, précité, est actuellement l’associé unique (l’“Associé Unique”) d’EQOS Energy Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue des Artisans, L-3895 Foetz, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181614, constituée aux termes d’un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 novembre 2013 publié sous le numéro 3282 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 décembre 2013, page 157524 (la “Société”). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois lors d’un acte reçu par Maître Marc Loesch le 17 décembre 2014, publié sous le numéro 542 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 février 2015, page 25975.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euros et trois centimes d'euro (12.500,03 EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille trois (1.250.003) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, afin que l'assemblée générale puisse valablement décider sur la base de l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un centime d'euro (0,01 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros et trois centimes d'euro (12.500,03 EUR) à un montant de douze mille cinq cent euros et quatre centimes d'euro (12.500,04 EUR), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR), sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt millions quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (81.094.025,80 EUR);

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement de la nouvelle part sociale de la Société par le biais d'un apport en nature;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et

5. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique reconnaît que l'ensemble des documents produits pour cette l'assemblée ont été mis à sa disposition au cours d'une période suffisante afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document. Par conséquent, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et accepte donc de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de recevoir une convocation à la présente assemblée.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un centime d'euro (0,01 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros et trois centimes d'euro (12.500,03 EUR) à un montant de douze mille cinq cent euros et quatre centimes d'euro (12.500,04 EUR) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) (la "Nouvelle Part Sociale"), assujettie au paiement d'une prime d'émission attachée à la Nouvelle Part Sociale de quatre-vingt-un millions quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq euros et quatre-vingt centimes d'euro (81.094.025,80 EUR) qui sera allouée au compte de prime d'émission (la "Prime d'Emission"), le tout entièrement payé par le biais d'un apport en nature par l'Associé Unique (l'"Apport") consistant en:

- une créance détenue par l'Associé Unique envers EQOS Energie Beteiligungs GmbH s'élevant à un montant total de soixante-six millions huit cent quatre-vingt-onze mille sept cent quarante-sept euros et quinze centimes d'euro (66.891.747,15 EUR);

- une créance détenue par l'Associé Unique envers EQOS Energie Deutschland GmbH s'élevant à un montant total de quatorze millions deux cent deux mille deux cent soixante-dix-huit euros et soixante-six centimes d'euro (14.202.278,66 EUR).

#### *Troisième résolution*

##### *Intervention - Souscription - Paiement*

Ainsi, intervient l'Associé Unique, ici représenté par son mandataire qui déclare souscrire et payer intégralement la Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission y attachée, ayant une valeur totale de quatre-vingt-un millions quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq euros et quatre-vingt centimes d'euro (81.094.025,80 EUR), par le biais de l'Apport.

#### *Evaluation*

La valeur totale de l'Apport, déclarée comme étant de quatre-vingt-un millions quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq euros et quatre-vingt-un centimes d'euro (81.094.025,81 EUR), a été approuvée par le conseil de gérance de la Société, au sein d'une déclaration sur la valeur de l'Apport datée du 30 août 2015, dans laquelle les gérants reconnaissent avoir été informés au préalable, de l'étendue de leur responsabilité, et d'être légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

La preuve de l'Apport a été apportée à la Société.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'augmentation de capital social de la Société précitée, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros et quatre centimes d’euro (12.500,04.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille quatre (1.250.004) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange la date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015153973/181.

(150169286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Euro Immobilteco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.033.

---

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Marc BODELET.

Référence de publication: 2015153977/10.

(150169149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Euro Immobilteco Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.033.

---

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Tanya VITTORELLI.

Référence de publication: 2015153978/10.

(150169149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---

**Minimax Data International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.977.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 2 septembre 2015*

Après délibération:

1- L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Madame Isabelle CARDOSO, Monsieur Dominique FONTAINE et Monsieur Pierre GOFFINET de leur poste d'administrateur avec effet au 2 septembre 2015.

2- L'assemblée générale décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Didier MCGAW demeurant professionnellement au 33 Alle scheffer, L-2520, Luxembourg, au poste d'Administrateur unique avec effet au 2 septembre 2015.

Le mandat susvisé prendra fin à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2020

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015154109/15.

(150169365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

---